

PLAN LOCAL D'URBANISME

1^{ère} réunion publique de concertation



Avril 2018

Déroulement de la réunion

- Accueil
- Le PLU : objectifs, démarche, calendrier
 - *Echanges*
- Premiers éléments de diagnostic :
 - *Quizz et mise en commun*
 - *Diagnostic partagé et mise en commun*
- La concertation : objectif et calendrier
- Clôture

1. Le PLU : objectifs, démarche, calendrier

Un PLU ... qu'est-ce que c'est ?

Un document de planification à l'échelle du territoire communal pour les 10 à 12 ans à venir :

- > un **projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.)** concernant le développement urbain et économique, la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des paysages ;
- > un **document réglementaire traduisant ce projet.**

Contexte réglementaire actuel

Le cadre réglementaire des PLU

Le code de l'urbanisme qui transcrit les textes des lois et notamment :

Acte fondateur du PLU – 13 décembre 2000 :

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

SRU

- D'un urbanisme de droit d'occupation des sols à un urbanisme de projet
- Impose les principes du développement durable

– 12 Juillet 2010 :

Loi Engagement National pour l'Environnement

Grenelle 2

- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques et préservant les continuités écologiques

– 26 mars 2014 :

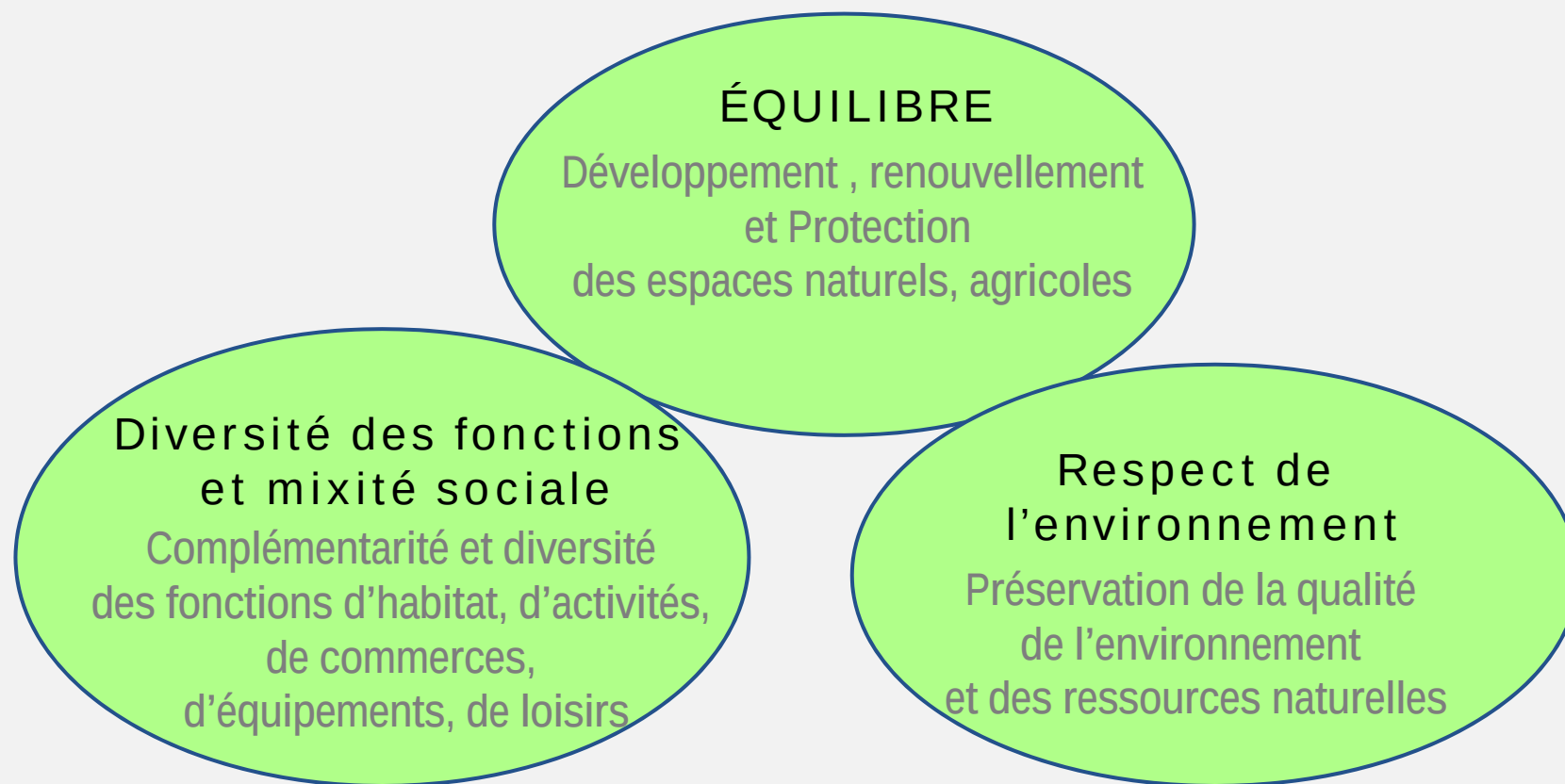
Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ALUR

- Accroître l'effort de construction de logements
- Freiner l'artificialisation des sols et lutter contre l'étalement urbain

Le cadre réglementaire des PLU

Les PLU doivent respecter les principes définis dans le code de l'urbanisme et notamment :



Contexte réglementaire actuel

Objectifs des PLU : La gestion économe du sol au cœur du projet

le PLU doit fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- limiter les besoins de déplacements entre secteurs d'habitat et les commerces et équipements
- limiter les couts des réseaux pour la collectivité
- limiter la diminution des milieux naturels et des continuités écologiques
- éviter la dégradation des paysages
- préserver les activités agricoles et le potentiel agricole des terrains

- Urbaniser en priorité les dents creuses dans le tissu urbain
- Faciliter la reconversion de friches industrielles ou ilots dégradés
- Limiter les extensions urbaines aux dépens des secteurs à enjeux
- Stopper l'urbanisation éloignée des pôles urbains et / ou diffuse

La procédure d'élaboration du PLU

Délibération du conseil municipal **prescrivant** la révision du PLU



Phase d'études :

Concertation
avec le public

Selon les
modalités
définies dans la
délibération

Diagnostic territorial - Enjeux

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables

OAP - Règlement

Réunions avec
les personnes
publiques
associées :

État
Région
Département
Chambres
consulaires
SCOT
Agglomération
...



Délibération du conseil municipal **arrêtant** le projet de PLU

Consultations obligatoires : personnes publiques associées, CDPENAF, SCOT

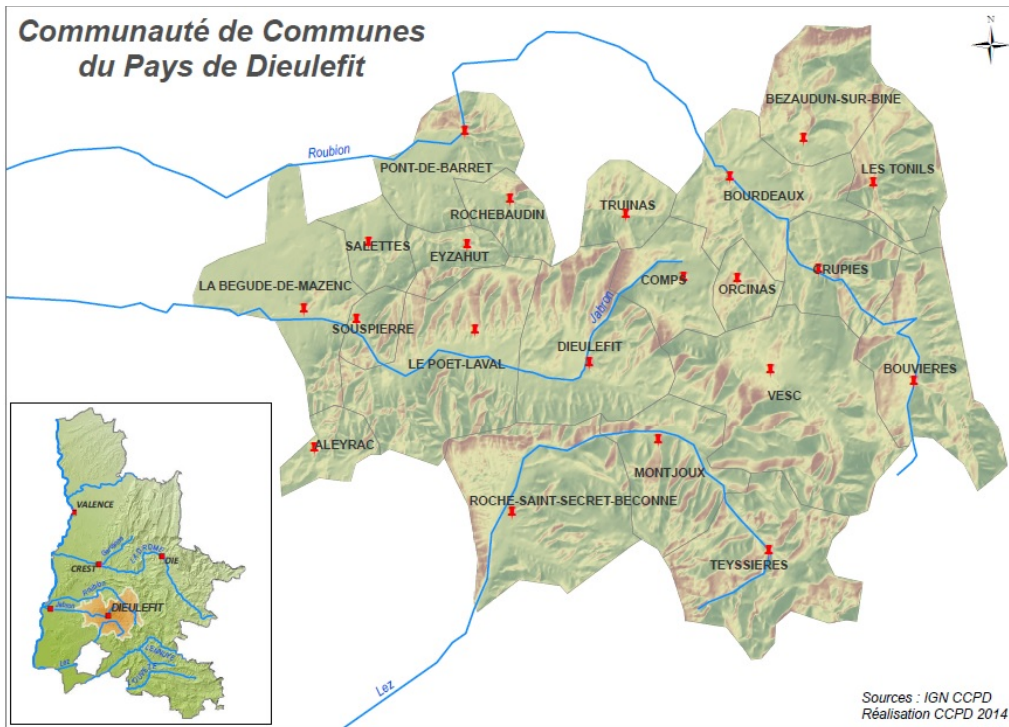
Enquête publique

Ajustement du PLU pour prendre en compte l'enquête publique et les avis

Délibération du conseil municipal **approuvant** le PLU

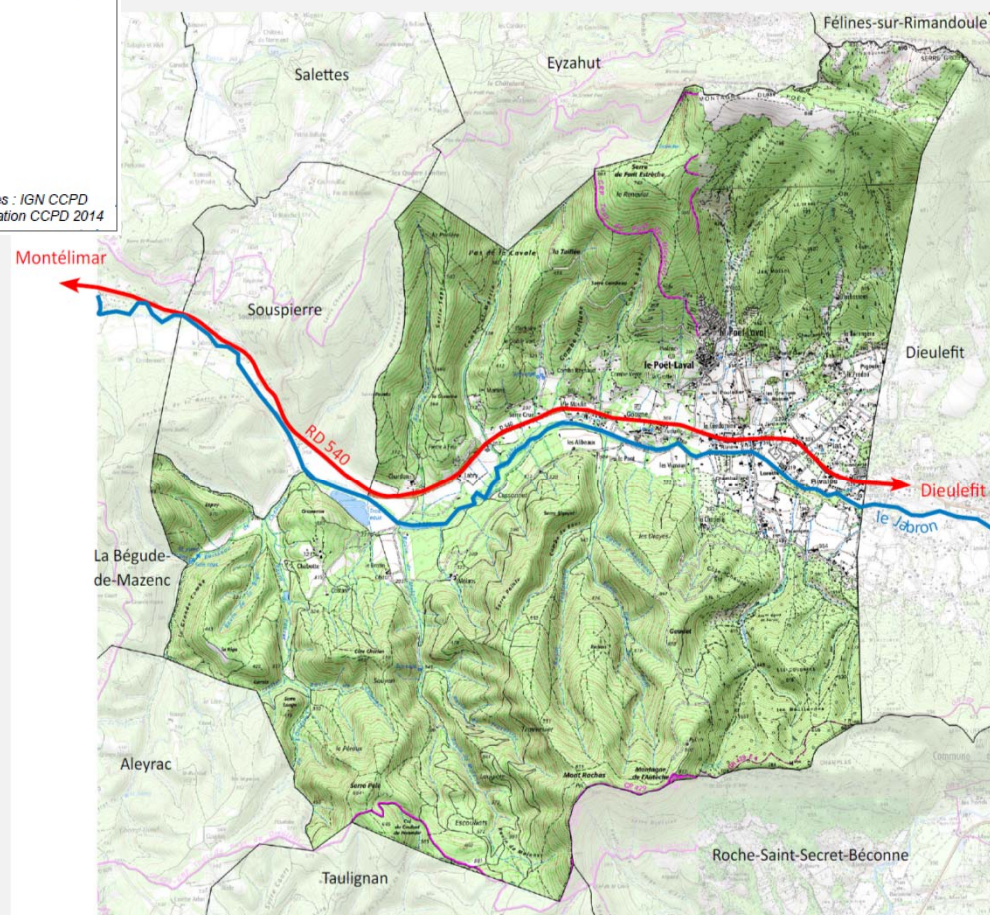
2. Premiers éléments du diagnostic

Communauté de Communes du Pays de Dieulefit



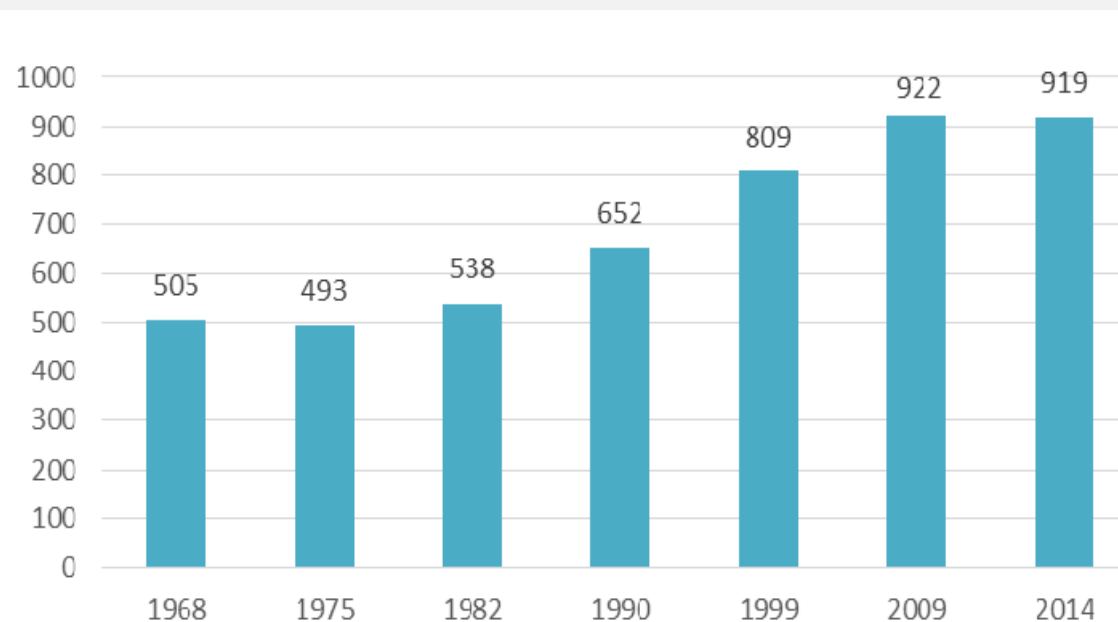
Sources : IGN CCPD
Réalisation CCPD 2014

SITUATION GEOGRAPHIQUE



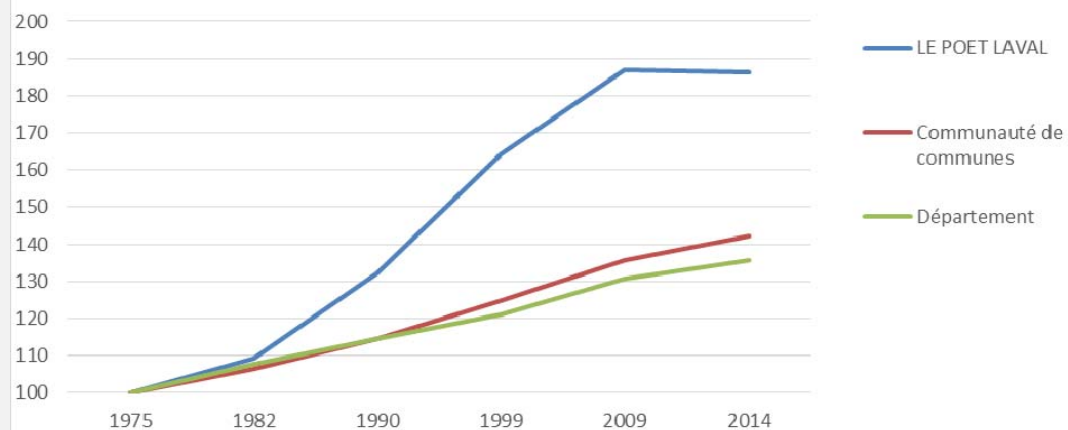
↑ Plan de situation _ copyright IGN BD SCAN25-2015

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE



Entre 1975 et 2014,
la population a doublé
passant ainsi de 493 à
919 habitants

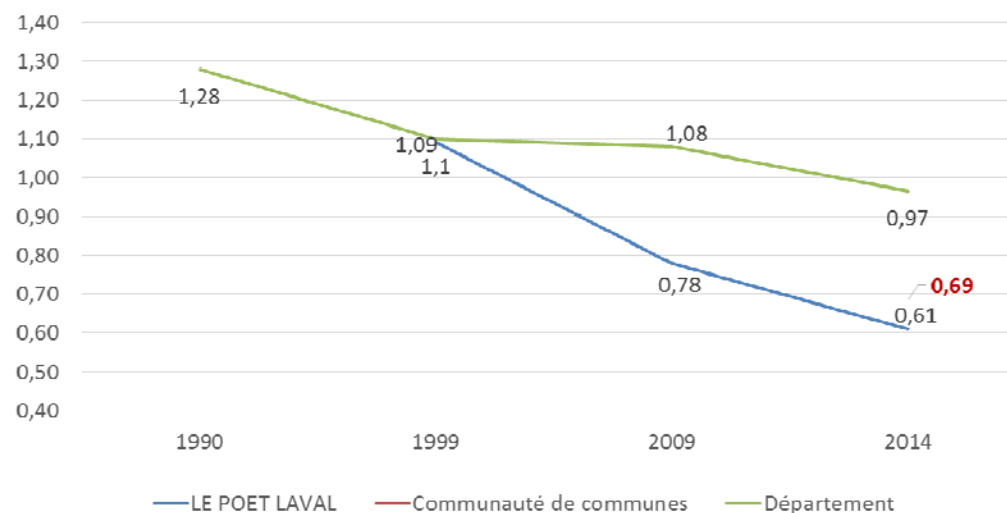
Evolution démographique comparée Le Poët Laval /
Communauté de Communes / Département
Indice base 100 en 1975



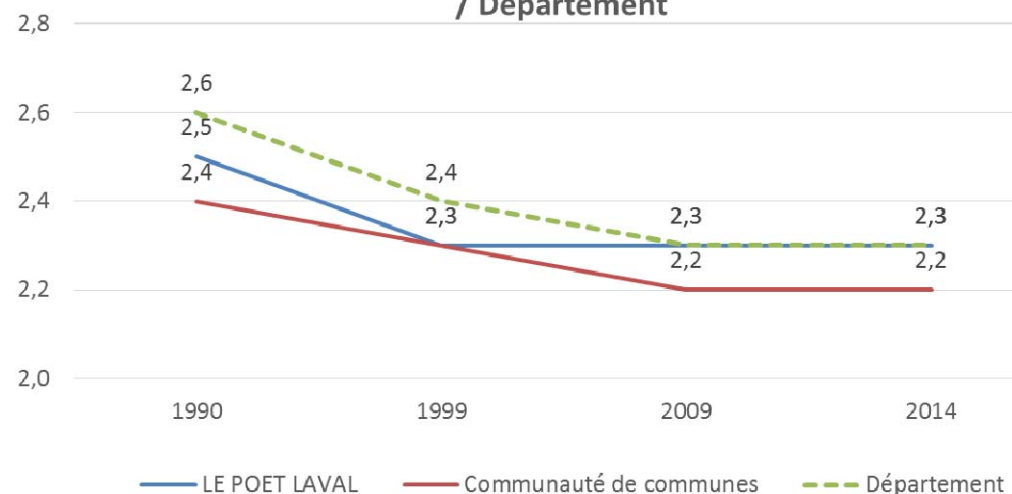
L'indice de jeunesse, qui représente la part des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans, reflète le vieillissement de la population.

Le « desserrement » des ménages se stabilise : le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,3 en 2014.

Evolutions comparées des Indices de Jeunesse



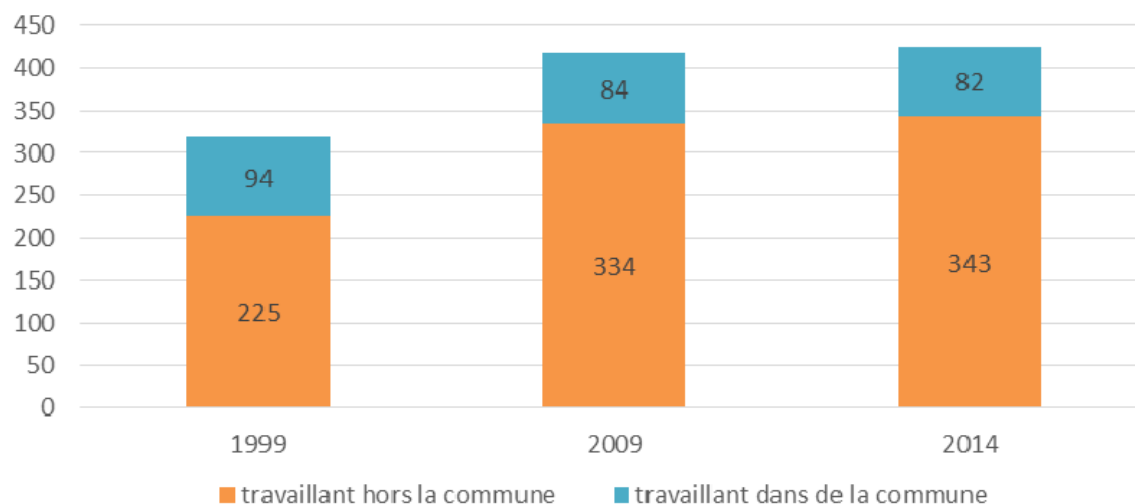
Evolution du nombre de personnes par ménage
Le Poët Laval / Communauté de communes
/ Département



MIGRATIONS JOURNALIÈRES

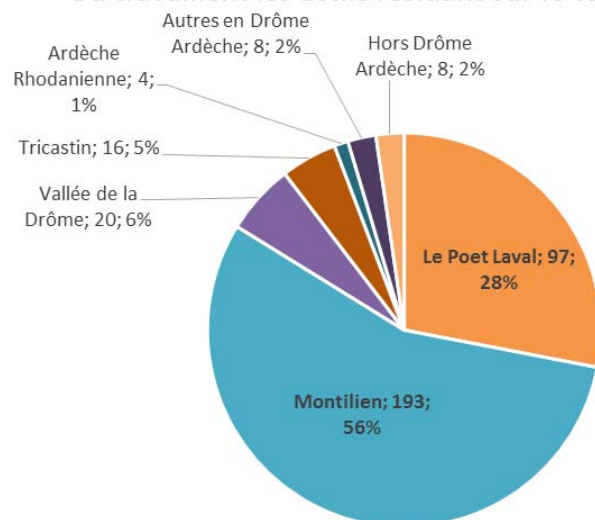


Evolution des Migrations journalières entre 1999 et 2014

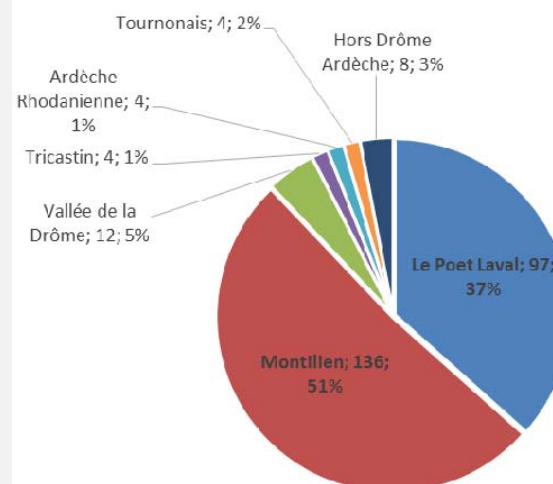


En 2014, plus de 80 % des actifs travaillent à l'extérieur de la commune, ce qui représente 343 personnes.

Où travaillent les actifs résidant sur le territoire ?



Où résident les actifs qui travaillent sur le territoire ?



MILIEU HUMAIN : PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE

- **Monuments Historiques :**

Monument historique	Protection	Date	Périmètre de protection (500 m)
Ancien temple protestant	Inscrit MH	07/12/2010	oui
Remparts	Inscrit MH Partiellement	29/12/1941	oui
Château et sa chapelle	Inscrit MH	23/04/1924	oui

→ **Périmètre de protection de 500 mètres soumis à l'approbation de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Drôme.**

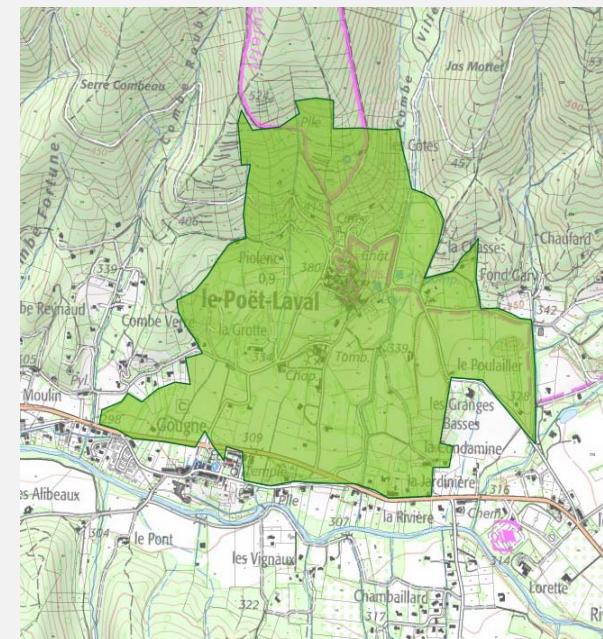
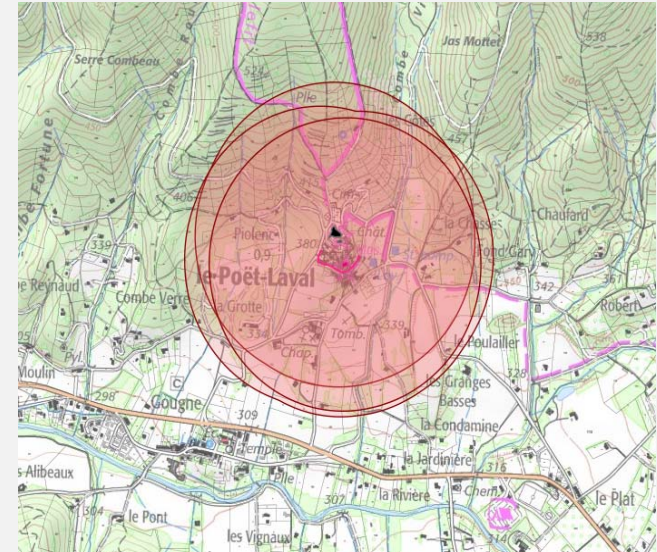
- **Sites inscrits :**

**Le village du Poët-Laval et ses abords
constituent un site inscrit depuis 1984 sur une
surface de plus de 120 ha.**

→ Aménagements soumis à déclaration préalable

- **Archéologie :**

Pas de site identifiés comme zone de présomption archéologique (consultation de la DRAC)



A topographic map of the Poët-Laval area. The map shows various towns and villages, including Poët-Laval, Gougne, la Rivière, and Rivalet. Four black circles are drawn on the map, highlighting specific locations: 1. A cemetery (Cim.) near Poët-Laval. 2. A church (Eglise) near Gougne. 3. A small building or structure near la Rivière. 4. A building complex near Rivalet. The map also shows contour lines, roads, and a river.

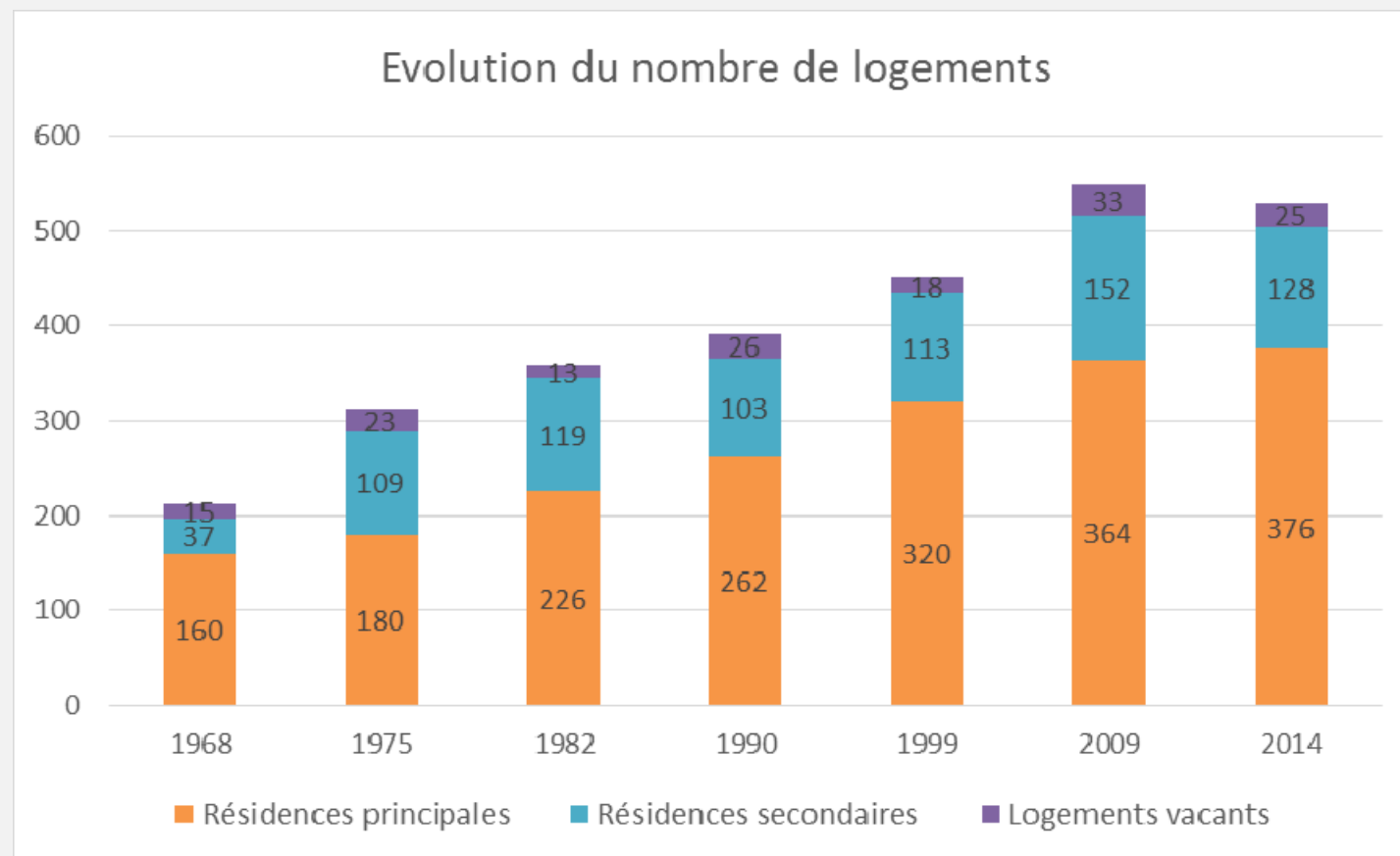
TYPOLOGIE DE LOGEMENT

En 2014, le parc des logements est composé à :

- 71 % de résidences principales
- 24 % de résidences secondaires
- 5% de logements vacants.

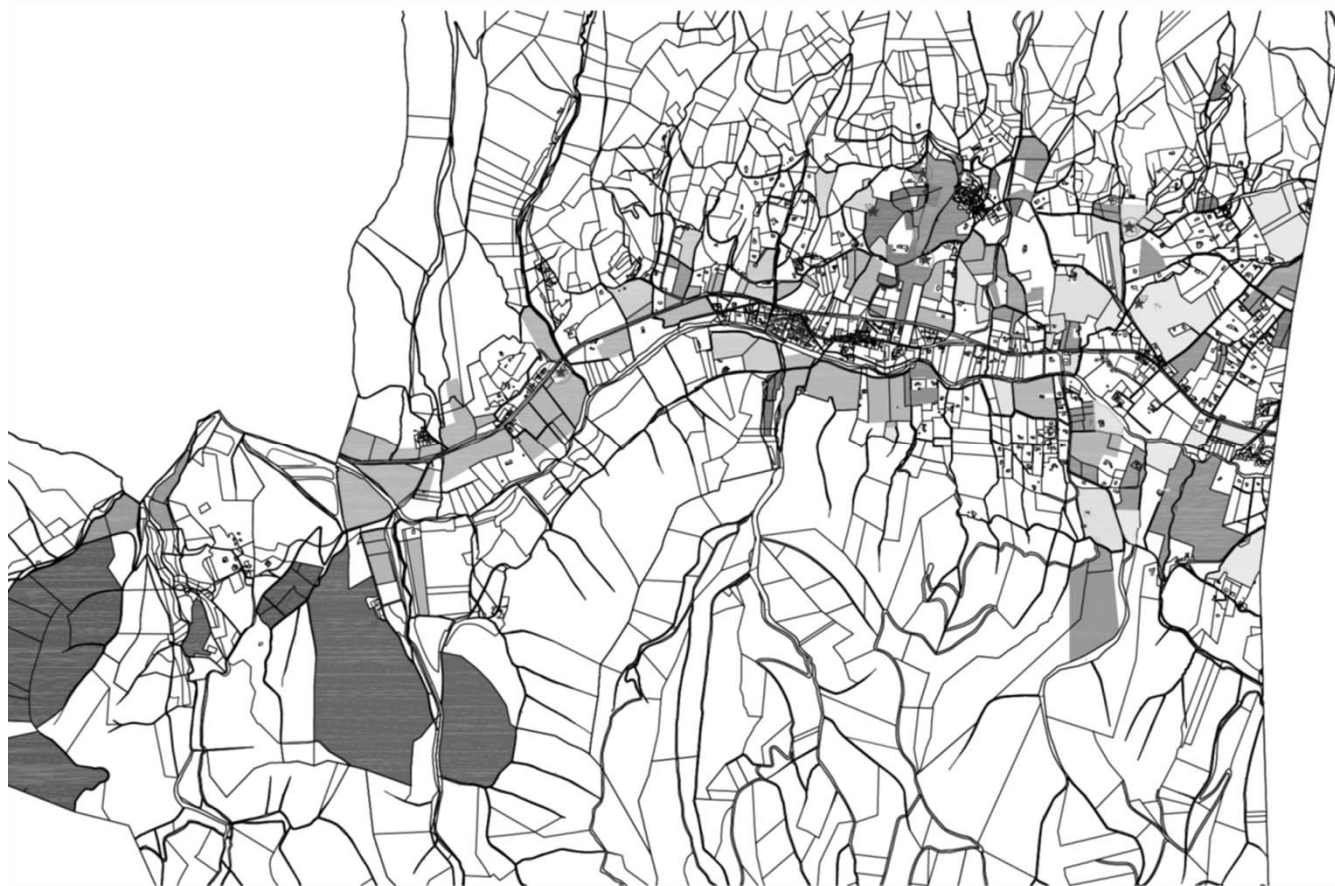


En 2014, 25% des résidences principales sont des logements locatifs.



ACTIVITÉ AGRICOLE

★ 6 sièges d'exploitation agricoles présents sur la commune en 2018 principalement en grandes cultures et élevage



Localisation des sièges :

- o 6 ont leur siège sur la commune,
- o 4 sont installés hors de la commune mais exploitent des terres sur la commune,
- o 3 sont en cours d'installation sur la commune.

Elevage :

- o La moitié des exploitations font de l'élevage
- o 4 ont les bâtiments d'élevage sur la commune (3 : allaitantes, 1 : centre équestre)

Culture :

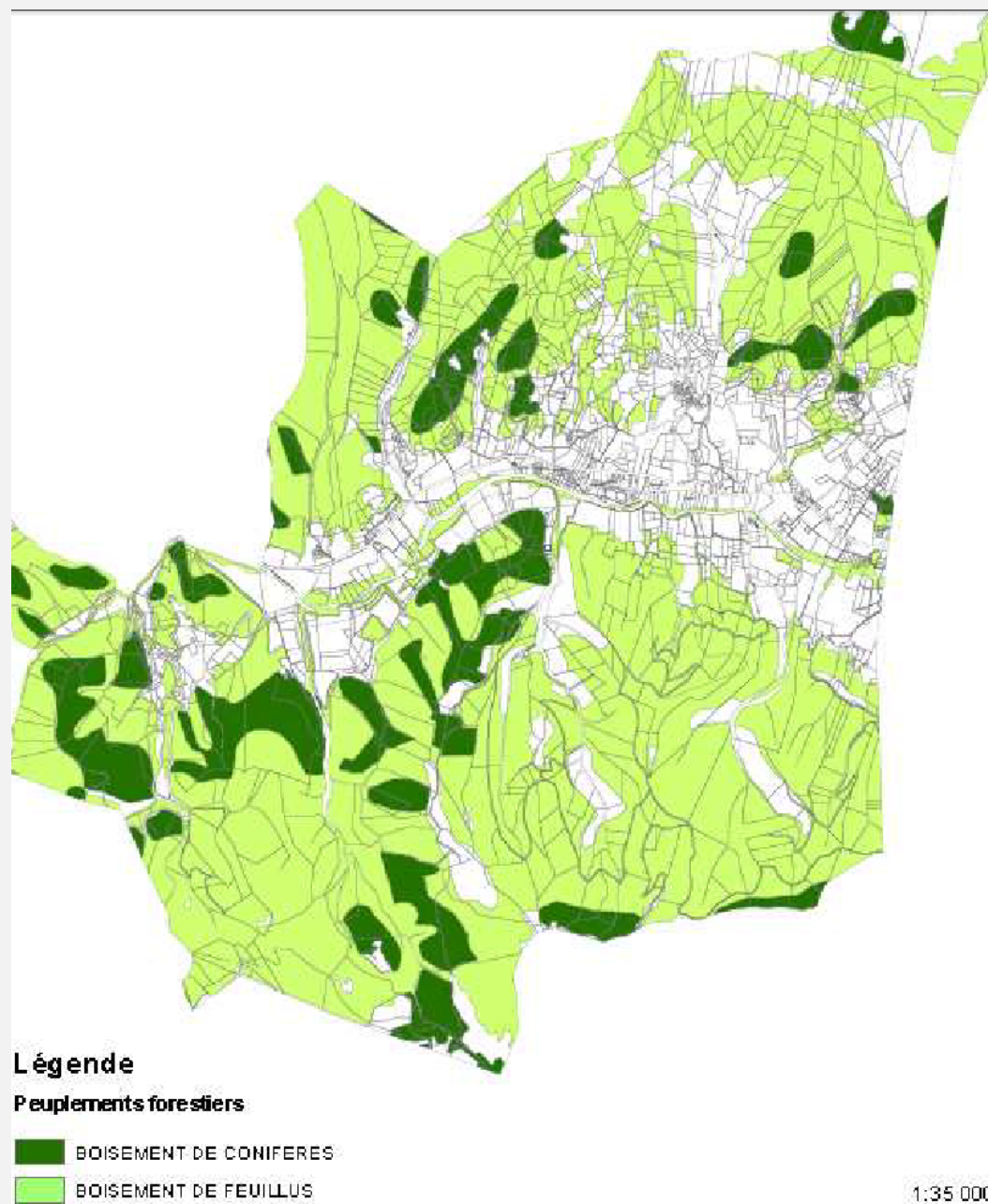
- o Principalement : grande cultures, fourrages
- o Lavande ; Maraichage ; Quelques vergers et vignes
- o 2 en BIO

Age des exploitants :

- o 5 ont plus de 55 ans
- o 6 ont entre 35 et 55 ans
- o 2 < de 35 ans

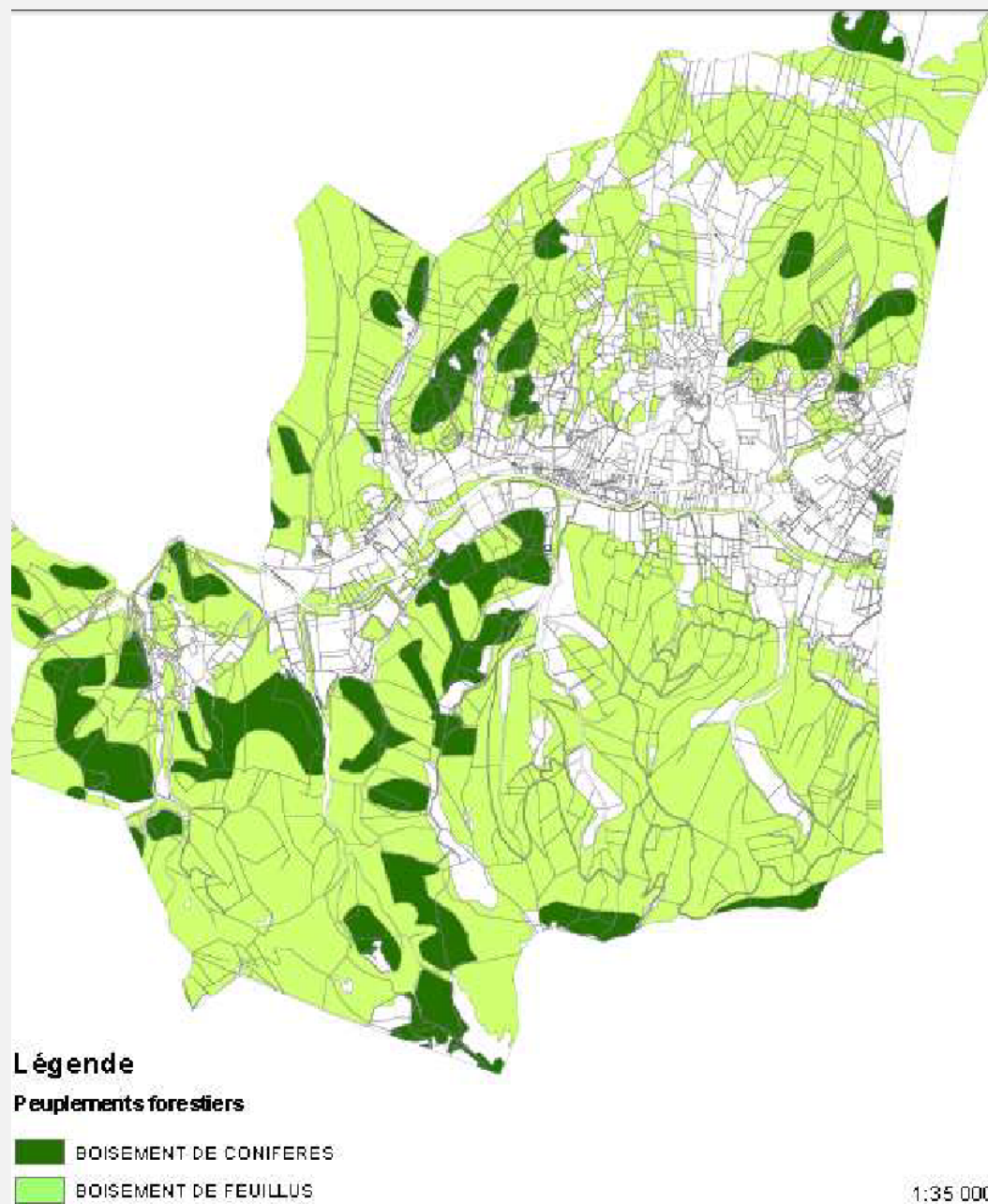
★ **La commune
est couverte
à 35 % par de la forêt.**

**Elle regroupe de
nombreuses petites
parcelles ce qui rend sa
gestion complexe et son
exploitation difficile**



★ La commune
est couverte
à 80 % par de la forêt.

Elle regroupe de
nombreuses petites
parcelles ce qui rend sa
gestion complexe et son
exploitation difficile



MILIEU PHYSIQUE – RISQUES NATURELS

Synthèse communale sur les risques majeurs

Établie en Décembre 2004

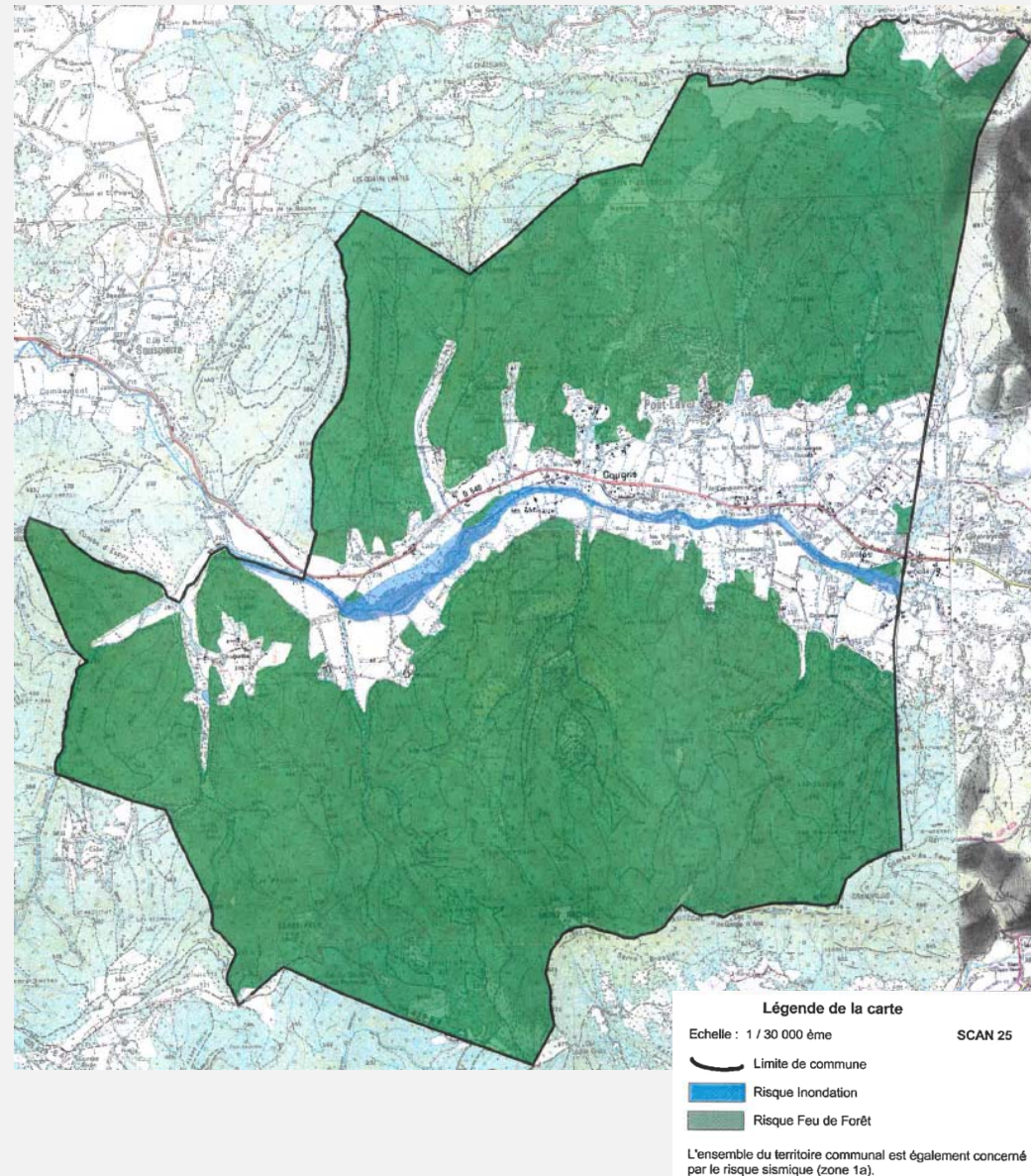
- Risque d'inondation et crues torrentielles dans la vallée du Jabron
→ *Inconstructibilité pour les nouveaux projets et contraintes constructives pour les extensions/réhabilitations*
- Risque d'incendie
→ *Risque fort en bordure de forêt et de hameaux dispersés*

- Risque sismique

Sismicité modérée sur la commune

→ *Règles parasismiques*

=> *Risques naturels limités sur la commune, peu de riverains concernés*



MILIEU PHYSIQUE – EAU POTABLE

- Gestion : Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement (SIEA) du Pays de Dieulefit-Bourdeaux



- Ressources alimentant la commune :
source Estampes (Poët-Laval) et puits Barjol (Monjoux)



→ *Périmètres de protection de la source d'Estampes en amont des zones urbanisées*

→ *Débits suffisants pour les besoins actuels et présentant une marge d'exploitation*

Légende

— Cours d'eau

Périmètre de protection du captage des Estampes
Tracé approximatif

■ Périmètre de protection immédiate

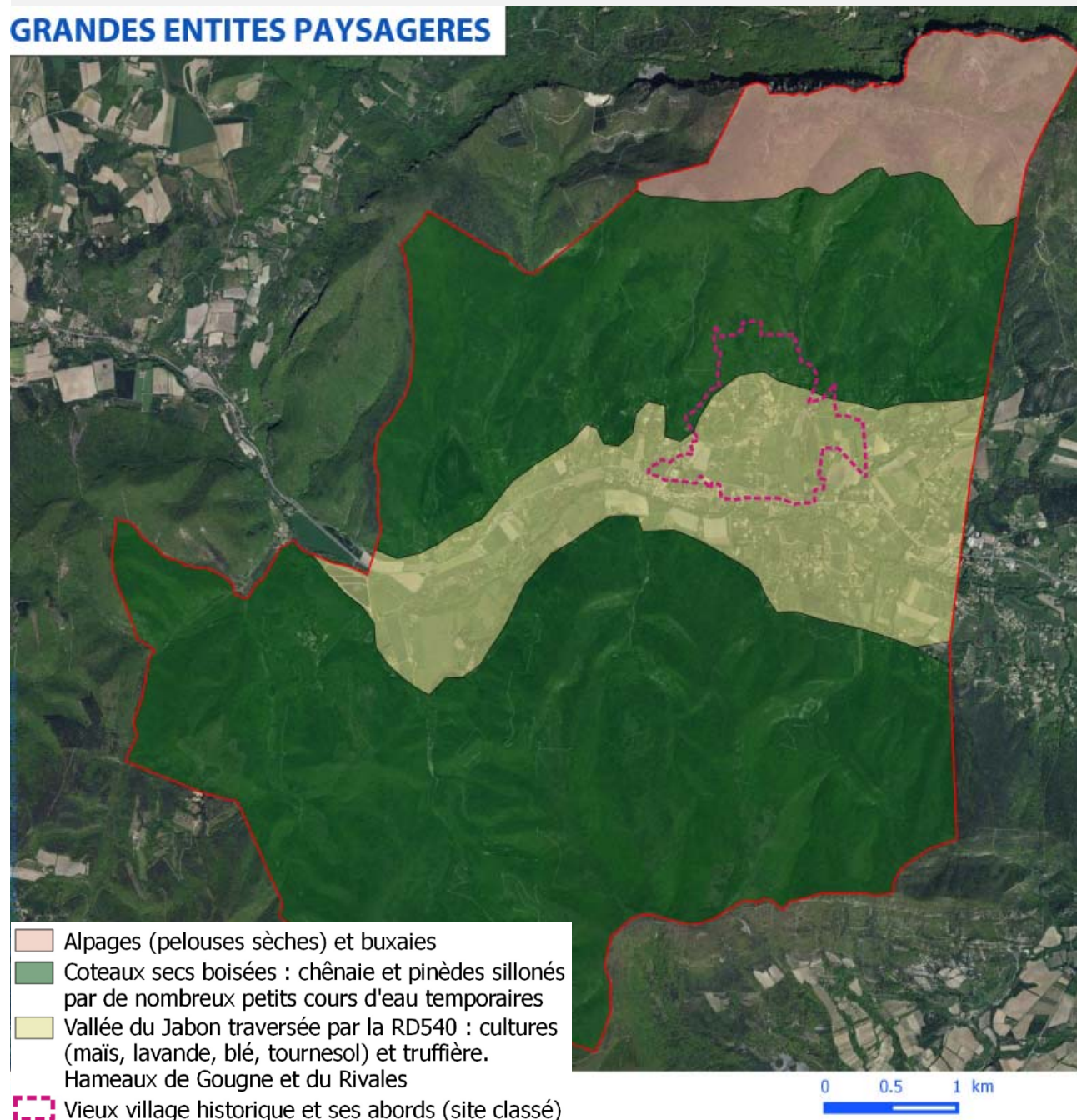
■ Périmètre de protection rapprochée

■ Périmètre de protection éloignée



PAYSAGE : GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

GRANDES ENTITES PAYSAGERES



Pays de Roche-St-Secret-Béconne et de Dieulefit, et montagne d'Angèle

- **Reliefs boisés et pentus non urbanisés. Vieux village sur les premiers contreforts**
- **Vallée agricole du Jabron traversée par la RD540. L'urbanisation s'étale le long de cette voirie.**
- **Paysage urbain : vieux village fortifié et perché, village plus récent mais préservant l'authenticité du site,**

PAYSAGE : CÔNE DE VUE REMARQUABLES



1. Chabotte, rte d'Aleyrac
2. Les Alibeaux, rte de Molans
3. RD234, montée de la commanderie
4. Vieux village
5. Rte du plat
6. Rte des Ubacs



MILIEU NATUREL : ZONAGES PATRIMONIAUX ET INVENTAIRES

Pas de protection réglementaire (réserve, APPB... en limite du PNR des Baronnies provençales)

Pas de site Natura 2000

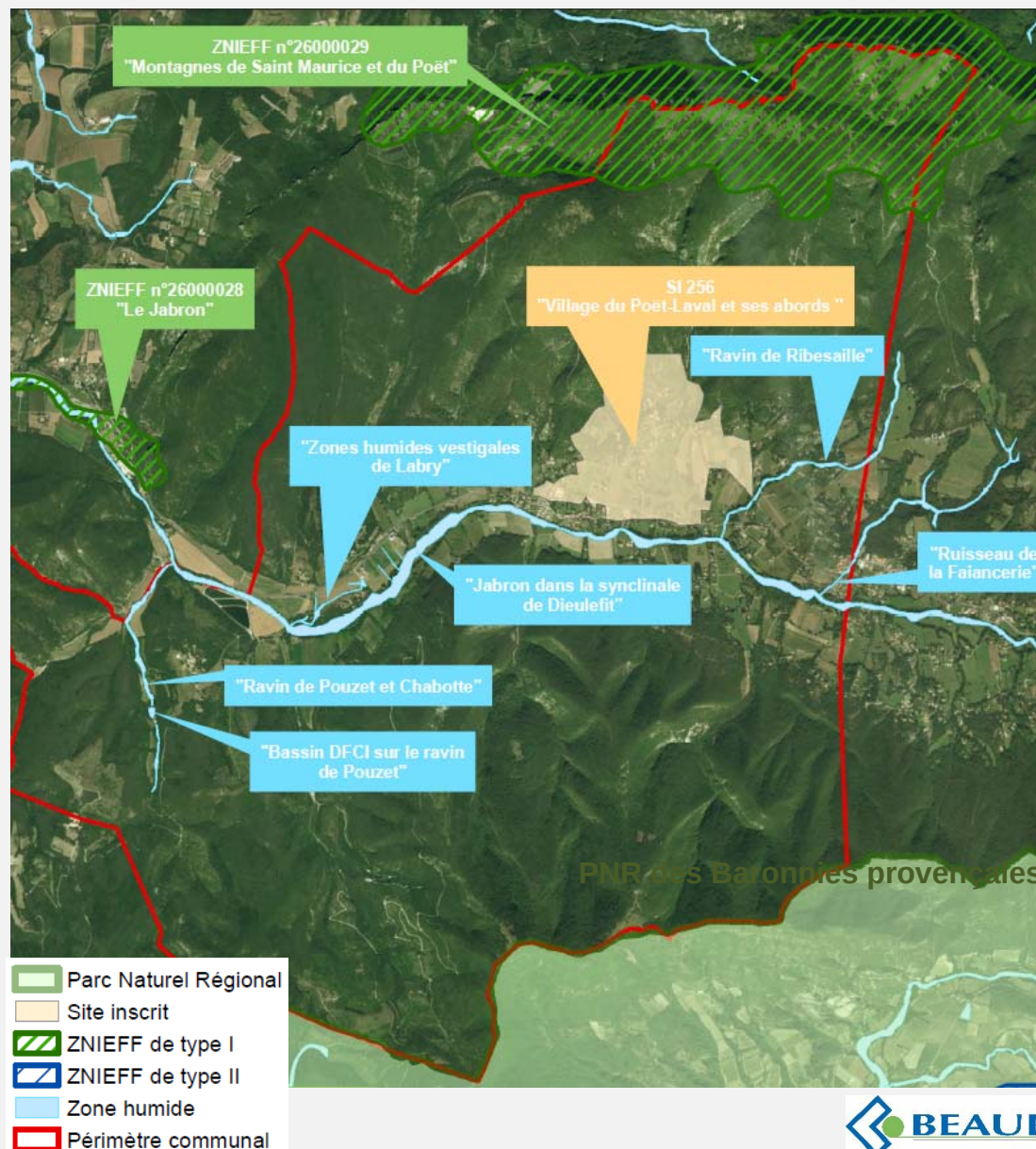
Zonages d'inventaires :

- 1 ZNIEFF I « Montagne de Saint Maurice et du Poët »

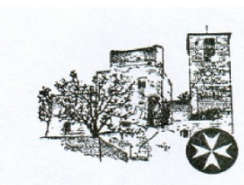
→ *Nécessité de prise en compte des enjeux environnementaux avant toute perturbation*

- 6 zones humides liées aux cours d'eau du Jabron et ses affluents :

→ *Nécessité de conservation de ces espaces et de leur fonctionnalité ou nécessité de compenser à hauteur de 2 pour 1 en cas de destruction*



ATOUS TOURISTIQUES



- Musée du protestantisme (point de départ du chemin des Huguenots)
- *Sports de nature* : itinéraires VTT, équestres, pédestres
- *Artisanat,*

3. La concertation : objectifs, calendrier

La concertation : objectifs et principes

- Enrichir le projet
- Aider à la prise de décision des élus
- Favoriser l'appropriation du projet



La concertation obligatoire

Art. L300-2 du code de l'urbanisme/ Loi SRU :

2 obligations s'imposent au Conseil Municipal en amont de l'enquête publique : délibérer sur les modalités et le bilan de la concertation.

- Mise à disposition d'un dossier d'information
- 1 réunion publique
- 1 atelier thématique
- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations

(Extraits de la délibération du CM de Le Poët-Laval du 4/12/2017)

La concertation : calendrier

